

PREFET DE L'HERAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande formulée par Monsieur Roland SOULAGES, Président de la Société LES SABLIERES DU LITTORAL dont le siège social est situé Route de Villenouvette – BP 8 – 34370 – MARAUSSAN, en vue :

- de l'obtention du renouvellement d'autorisation – et d'extension - d'exploiter la carrière située aux lieux-dits « Quartier de Rieu-Sec » et « Travers de la Bardoulette » sur la commune de CAZOULS-les-BEZIERS et aux lieux-dits « Les Vignes », « La grande Olivette », Traparelles » et « La Treille » sur la commune de MARAUSSAN, relevant de la rubrique n° 2510-1 (*exploitation de carrières*).

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs, du mardi 21 mai 2019(8 heures) au vendredi 21 juin 2019 (18 heures 30).

Monsieur Eric DURAND, Consultant en énergie et environnement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Eric SOULAGES, Directeur de la Société : téléphone 06.03.69.65.18 - adresse mail : e.soulages@soulages-batp.com

Les communes comprises dans le périmètre d'affichage de 3 km autour de l'installation sont : Cazouls-les-Béziers, Maraussan, Corneilhan, Murviel-les-Béziers, Lignan-sur-Orb, Maureilhan, Béziers et Thézan-les-Béziers

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de CAZOULS-les-BEZIERS, siège de l'enquête et commune d'implantation du projet, de MARAUSSAN, seconde commune d'implantation du projet et de LIGNAN-sur-ORB.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de CAZOULS-les-BEZIERS, siège de l'enquête et commune d'implantation du projet, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30)
- à la mairie de MARAUSSAN, seconde commune d'implantation du projet, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 12h 30 et de 13h 30 à 17 h)
- à la mairie de LIGNAN-sur-ORB (du 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h).
- dans les mairies de CORNEILHAN, MURVEIL-les-BEZIERS, MAREILHAN, BEZIERS et THEZAN-les-BEZIERS, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
- sur le site internet des services de l'État : [http://www.herault.gouv.fr/Publications/consultation du public/ Installations classées](http://www.herault.gouv.fr/Publications/consultation%20du%20public/Installations%20class%C3%A9es)
- sur le site : <https://www.democratie-active.fr/extension-sablieresdulittoral-maraussan-cazouls/>
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Les observations, propositions du public pourront être :

- communiquées à Monsieur Eric DURAND, Consultant en énergie et environnement, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, **lors de ses permanences dans les mairies de CAZOULS-les-BEZIERS, de MARAUSSAN et de LIGNAN-sur-ORB, aux dates ci-après :**
- **Mardi 21 mai 2019 de 8 h à 12 h à Cazouls-les-Béziers**
- **Vendredi 14 juin 2019 de 14 h à 17 h à Maraussan**
- **Lundi 17 juin 2019 de 8 h à 12 h à Lignan-sur-Orb**
- **Vendredi 21 juin 2019 de 14 h à 18 h30 à Cazouls-les-Béziers (clôture de l'enquête).**

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de CAZOULS-les-BEZIERS, siège de l'enquête et commune d'implantation du projet

- formulées sur les registres d'enquête dans les mairies de CAZOULS-les-BEZIERS, de MARAUSSAN et de LIGNAN-sur-ORB, lieux de permanences du commissaire- enquêteur

- communiquées par voie électronique sur le **registre dématérialisé** à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/extension-sablieresdulittoral-maraussan-cazouls/>

Il est précisé que seuls sont recevables les messages transmis **du mardi 21 mai 2019(8 heures) au vendredi 21 juin 2019 (18 heures 30).**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de CAZOULS-les-BEZIERS, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État (<http://www.herault.gouv.fr>) pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.